78396 - Après la fin de son cycle menstruel et des rapports intimes avec son mari, elle constate le retour du sang... Que devrait faire le couple?

question

Voici un homme dont la femme s'était purifiée après la fin de son cycle menstruel. Puis ils ont eu des rapports sexuels. Au même jour, le sang réapparaît. Il est vrai qu'il arrive rarement que son cycle dépasse les jours habituels. Peut on considérer que les rapports ont eu lieu au cours du cycle? Que devrait faire le couple? L'épouse doit elle prendre le bain rituel immédiatement ou le retarder jusqu'à la fin de la journée, étant donné qu'elle doit procéder au bain pour la fin du cycle et pour la souillure résultant des rapports intimes? A-t- elle commis un péché bien qu'étant auparavant sûre de recouvrer sa propreté rituelle et ayant pris le bain prévu et accompli la prière?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si elle était sûre de la fin de son cycle pour avoir constaté l'arrêt complet des écoulements ou l'apparition du liquide blanc qui permet aux femmes de connaître la fin de leur cycle menstruel, tout sang qui coule après cela ne fait pas partie du cycle et n'empêche pas l'intéressée de pouvoir effectuer la prière, le jeûne et les rapports intimes. Si, en revanche, elle n'était pas sûre de la fin du cycle et n'avait fait que compter sur l'écoulement du temps normal du cycle, le sang qui apparaît après peut être considéré comme du sang menstruel, la durée de l'écoulement de celui-ci pouvant augmenter ou diminuer par rapport à la normale.

Cheikh Ibn Djibrine (Puisse Allah le préserver) a été interrogé en ces termes: Comment juger le sang qui s'écoule en dehors du cycle menstruel; mon cycle dure 9 jours chaque mois. Parfois je constate des écoulements relativement faibles qui durent un jour ou deux. Devrais-je observer la prière et le jeûne pendant ce temps ou les rattraper plus tard?

Voici sa réponse: Ces écoulements inhabituels ne font pas partie du cycle. La femme qui connaît son cycle normal peu cesser de prier, de jeûner, de toucher le Coran et d'avoir des rapports sexuels normaux pendant le cycle. A la fin de celui-ci, elle prend le bain prévu et devient rituellement propre, même si, par la suite, elle constatait du sang ou un liquide jaunâtre. Car ce sang inhabituel ne doit pas l'empêcher de prier, etc.. Fatawa al-mar'a al-mouslima,1/277.

Cela dit, vous n'encourez rien pour les rapports que vous avez eus puisque vous croyiez que le cycle avait pris fin. Il n' y a aucun inconvénient à ce que la femme retarde la prise du bain de fin de cycle menstruel pour l'intégrer dans celui pris à la suite des rapports intimes. Cependant il vaut mieux qu'elle procède au bain consécutif aux rapports car cela lui permet de lire le Coran. Cette lecture est interdite à celui qui traîne une souillure due à l'acte sexuel mais permise à celle qui voit ses règles. Ceci est déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 2564.

Allah le sait mieux.